

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>24174</b></p>
---	---	---

**SEANCE du : 14 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 octobre 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Thierry BAUDOUIN	Sandra CAILTON	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Marie JARRY, Pouvoir à Jean-François MOREAU	Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Marinette TALLIER, pouvoir à Sandra CAILTON	Véronique VILLEMONTAIX, pouvoir à Bruno BODIN
Philippe ROBIN	Rodolph THIBAudeau	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE		

**Secrétaire de séance :** Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Périmètre pour ravalement de façades Place Notre Dame : complément à la délibération du 16 septembre 2024**

**Document annexé et présenté en séance.**

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Par délibération en date du 16/09/2024 le Conseil Municipal a acté le lancement de la campagne de ravalement des immeubles situés place Notre Dame

Le plan joint reprenait uniquement les numéros de voirie concernés, ce qui peut prêter à confusion notamment sur les immeubles donnant sur plusieurs rues. Il convient donc de remplacer le plan présenté le 16/09/2024 par le plan joint en annexe

Les autres dispositions de la délibération du 16/09/2024 ne sont pas modifiées

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le plan joint en annexe définissant le périmètre des immeubles concernés par la campagne de ravalement en complément de la délibération du 16/09/2024

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241017-DG\_DEL\_2024\_174-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2024  
Date de réception préfecture : 17/10/2024

- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

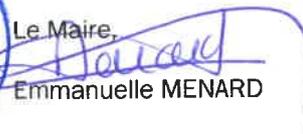
Le Secrétaire de séance,

Bruno COTTEQUIS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241017-DG\_DEL\_2024\_174-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2024  
Date de réception préfecture : 17/10/2024